

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2013004**

**Signataire : Nafa BENSAID/Xavier VUILLAUME**

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET/Tedjini-Michel MAIZA

**OBJET : Approbation d'une convention pour le versement d'une subvention par la Région pour la ville d'Aubervilliers dans le cadre d'appel à projet au titre du Plan Régional Qualité de l'Air de 2012.**

**EXPOSE :**

Dans le cadre d'appel à projet « Plan Régional Qualité de l'Air », la Région Ile de France vient d'attribuer deux subventions à la commune d'Aubervilliers, pour son action en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique et de l'amélioration de la qualité de l'air.

- « AUBERVILLIERS pour un projet de réduction de la pollution de l'air liée aux installations fixes et activités économiques implantées sur la commune (montant de la subvention attribuée : 45 500 €) »,
- « AUBERVILLIERS pour un projet d'enquêtes et d'inspections afin de diminuer l'exposition aux polluants de l'air intérieur dans les bâtiments les plus dégradés du parc privé de la commune (montant de la subvention attribuée : 30 000 €) »

Les deux projets, élaborés à l'initiative du secteur santé environnementale de la direction de la santé publique, ont comme principaux objectifs :

- de réduire les émissions de polluants dans l'air extérieur et intérieur,
- d'identifier les situations critiques d'exposition de la population,
- de protéger la santé des personnes vulnérables et surexposées,
- d'améliorer l'information de la population, en permettant au plus grand nombre d'accéder à une culture de prévention des risques dans leur milieu de vie (habitat, travail, environnement extérieur).

Il est demandé au conseil municipal d'acter l'attribution de ces subventions d'un montant total de soixante quinze mille cinq cents euros (75 500 €) et d'inscrire celles-ci au crédit du budget communal de 2013.

**Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique**

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2013004**

**Signataire : Nafa BENSAID/Xavier VUILLAUME**

**OBJET : Approbation d'une convention pour le versement d'une subvention par la Région pour la ville d'Aubervilliers dans le cadre d'appel à projet au titre du Plan Régional Qualité de l'Air de 2012.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et les orientations du Grenelle de l'environnement ;

Vu le Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Ile de France ;

Vu l'Appel à Projet lancé en 2012 par la Région Ile de France ;

Vu les projets déposés par la ville par décision du conseil municipal en date du 27 septembre 2012 ;

Vu la délibération N° CP126877 du 21 novembre 2012 du Conseil Régional Ile de France ;

Considérant l'intérêt que porte la ville d'Aubervilliers aux politiques publiques de santé environnementale ;

Considérant les enjeux sanitaires et environnementaux que représente la pollution de l'air pour le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant l'accord du Conseil Régional pour le versement de deux subventions pour les dossiers présentés par la ville d'Aubervilliers dans la cadre de sa candidature au titre d'appel à projet Plan Régional Qualité de l'Air 2012 :

- 45 500 € pour un projet de réduction de la pollution de l'air liée aux installations fixes et activités économiques implantées sur la commune,
- 30 000 € pour un projet d'enquêtes et d'inspections afin de diminuer l'exposition aux polluants de l'air intérieur dans les bâtiments les plus dégradés du parc privé de la commune.

Vu le budget communal ;

.A l'unanimité.

DELIBERE :

**PREND ACTE** de l'attribution de ces subventions d'un montant total de soixante quinze mille cinq cents euros (75 500 €).

**AUTORISE** le Maire à signer les deux conventions afférentes à ces deux subventions.

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal 2013 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
504	74	7472	12

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué